



DECISION  
N° 97.00.620.012.0 DU 24 JUILLET 1997

**ADDITIF N° 2**  
au certificat d'approbation C.E. de type  
n° 96.00.620.014.0 du 6 septembre 1996 révisé (1)

Le présent additif concerne la balance TESTUT modèle EL 20, instrument étiqueteur de prix, non destiné à la vente directe au public, qui diffère du modèle EL 19 GP faisant l'objet de l'additif n° 1 (2) révisé, au certificat précité par :

- la modification de l'emplacement des cartes électroniques constituant le dispositif de traitement des données et le calculateur de prix qui se trouvent intégrées dans le boîtier du dispositif imprimeur ;
- la présence du dispositif de scellement sur le boîtier du dispositif imprimeur à la place du dispositif de scellement sur le dispositif indicateur (schéma n° 6436 page 2) ;
- l'utilisation d'un dispositif imprimeur TESTUT modèle LT 202 muni d'un système de dépose automatique d'étiquettes et d'un système de positionnement vertical (option).

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité et son additif n° 1 révisés, sont inchangées. La présente décision comporte deux pages.

LE SOUS-DIRECTEUR DE LA METROLOGIE,

J.F. MAGANA

(1) Décision n° 97.00.620.003.0 du 10 février 1997.

(2) Décision n° 96.00.620.015.0 du 6 septembre 1996.



